

Edito

Les vacances dites de « Toussaint » marquent une rupture dans la vie de la commune. Des maisons se ferment, nos voisins, nos proches regagnent des contrées où le climat est plus doux, où leur présence auprès de leurs enfants et petits- enfants est requise.

ROUSSES pendant ce temps est dans l'expectative. En effet, la fin de la période d'urgence sanitaire vient d'être fixée au 31 juillet 2022.

Je disais dans l'expectative, car comment, quand et dans quelles conditions pourrons nous reprendre le cours de notre vie associative ?

Voilà maintenant près de 2 ans que ce lien social est rompu et nous manque.

En tant que Maire je me dois de faire respecter les règles sanitaires, mais le Roussin que je suis, attend avec une grande impatience la reprise de nos veillées, de notre loto...

Alors attendons et espérons...

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni au foyer rural en fin de journée ce mardi 2 novembre 2021, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Il a été précédé d'une CAO (Commission d'Appel d'Offres) qui avait pris connaissance du retour des offres pour le Marché Public relatif aux travaux d'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) au temple.

► Le Conseil municipal avait confié à la SARL FAGGE et ASSOCIES le soin de nous proposer une matrice d'appel d'offres séquencée en plusieurs volets :

- Préparation et installation du chantier
- Terrassements
- Maçonnerie Enrochements
- Tranchées
- Ouvrages divers
- Assainissement, Eau pluviale
- Eclairage public
- Chaussée
- Voirie
- Récolements

► Nous avons identifié quatre entreprises de proximité pour leur adresser l'appel d'offres la consultation, modernité oblige, étant faite informatiquement.

► Seules deux entreprises ont répondu à cette consultation : SB et MATOSES

► L'analyse des retours a été préalablement effectuée par le cabinet FAGGE afin d'en faciliter l'appropriation par la CAO qui a décidé d'établir une proposition pour le Conseil, seul habilité à statuer et commander une entreprise pour effectuer les travaux.



L'attribution du Marché Public Accessibilité PMR au temple

La CAO a fait part au Conseil municipal des conclusions de ses travaux en proposant de retenir l'entreprise SB qui au vu de l'analyse du cabinet FAGGE présente l'offre la moins-disant, tout en présentant les garanties et l'expérience pour mener à bien les travaux à effectuer.

Après échanges entre les membres du Conseil, celui a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SB.

Il a décidé en dernier ressort d'exclure du marché l'éclairage public qui sera confié au SDEE, pour assurer une continuité de service au sein de la commune ainsi que la fourniture du panneau pour le stationnement handicapé, acquis par la commune dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil Municipal (suite)

► Toutes les collectivités territoriales ont des obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident du travail envers le personnel communal. Il convient d'avoir une couverture en cas d'absentéisme important ou d'accident du travail grave voir pire de décès.

Nous avons pour habitude de souscrire au contrat d'assurance proposé par le CDG48, mais la hausse importante de contrat collectif, nous a amené à rechercher auprès de GROUPAMA un contrat d'assurance statutaire à un coût quasiment identique mais avec de meilleures prestations.

Le Conseil a décidé de souscrire le contrat d'assurance pour le personnel de la commune auprès de GROUPAMA à compter du 1^{er} janvier 2022.

► Le Conseil a délibéré pour renouveler, avec le GAEC de Rousses, la convention de déneigement des voiries communales pour l'hiver 2021 – 2022, au tarif de 70 € HT/heure.

► Les modalités pratiques de « la balade des illuminations » ont été évoquées. Le règlement des illuminations 2021 – 2022 vous sera communiqué prochainement. Il nous reste à déterminer le jour où se déroulera cette jolie la balade...

Agence d'attractivité touristique

Le Conseil Communautaire du 28 octobre a validé la création d'un office de tourisme sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) sous la dénomination « Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes » au 1^{er} janvier 2022.

Cette agence reprendra l'activité exercée jusqu'ici par l'Office de Tourisme. Elle se verra confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique, au travers de trois grands axes principaux :

- Accueil et accompagnement des publics (visiteurs, socio-professionnels, associations et habitants).
- Développement et gestion des activités de sport loisir nature communautaire ;
- Prospective et développement.

La gouvernance de l'agence sera assurée par un comité de direction composé de 25 membres titulaires et 20 membres suppléants répartis en 3 collèges :

- Représentants de la communauté de communes : 12 titulaires et 6 suppléants
- Représentants des socio-professionnels, organismes et associations liés au tourisme : 9 titulaires et 4 suppléants.
- 4 représentants des personnes qualifiées (sans voix délibérative).



Informations diverses

► le Conseil Communautaire du 28 octobre a approuvé les projets de conventionnement partenarial avec la commune de Rousses, portant sur les fonds de concours communal : (Via Ferrata pour un montant de 2 320 € et complexe restaurant le Ruchet – salle hors sac pour un montant de 5 000 €).

► le Conseil Municipal a décidé de tenir très prochainement une réunion de travail pour faire le point sur les travaux terminés, ceux qui sont commandités ou en cours et enfin de recenser les travaux prévisionnels, pour les évaluer financièrement et les planifier.

► le Conseil Départemental a convoqué, pour le lundi 29 novembre, les Maires du territoire de la communauté de communes pour leur présenter la nouvelle génération des **contrats territoriaux**.

Les contrats territoriaux sont des sources de financements importants pour les communes et les EPCI car ils viennent compléter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), permettant d'obtenir des subventions jusqu'à une hauteur maximum de 80 % du projet d'investissement.

► **DETR 2021** : Notre commune avait déposé auprès de la Préfecture de la Lozère un projet d'extension du garage communal et la création de 4 boxes de stockage de matériaux.

Nous venons de recevoir une réponse positive de financement à hauteur de 50 % du montant total des devis composant notre dossier.

Or, les devis établis, ne correspondent plus à la réalité actuelle des prix des matériaux.

Le Conseil Municipal va devoir bien appréhender cette situation, car il semblerait que la hausse des matières premières ne soit pas terminée.

ERRATUM : Merci aux lecteurs de nous avoir communiqué une erreur de date dans le N°17.

Les Elections Présidentielles auront bien lieu en Avril 2022 et non pas en Mars comme publié dans le dernier numéro d'Hello Rousses